



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25	<b>Séance du 2 avril 2024</b>
Conseillers présents : 19	
Votants : 22	
Date de la convocation : 19 mars 2024	
<b>Delib20240405</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sophie OBLIN-POMMIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

### Présents :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DÉLAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS  
M. Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA  
Mme Ymen FARHAT à Mme Sophie OBLIN-POMMIER.

### Absents excusés :

M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Fabienne MOREL  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Monsieur Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20240405****OBJET : Compte administratif 2023 – Budget ville et budget des activités funéraires**

Le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023, dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés	/	1 203 865,77 €		300 000,00 €	/	1 503 865,77 €
Opérations de l'exercice	1 965 269,88 €	5 148 670,33 €	6 555 926,66 €	7 014 777,18 €	8 521 196,54 €	12 163 447,51 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 965 269,88 €</b>	<b>6 352 536,10 €</b>	<b>6 555 926,66 €</b>	<b>7 314 777,18 €</b>	<b>8 521 196,54 €</b>	<b>13 667 313,28 €</b>
Résultat de clôture	/	4 387 266,22 €		758 850,52 €		5 146 116,74 €
Restes à réaliser	360 270,04 €	374 975,11 €			360 270,04 €	374 975,11 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 325 539,92 €</b>	<b>6 727 511,21 €</b>	<b>6 555 926,66 €</b>	<b>7 314 777,18 €</b>	<b>8 881 466,58 €</b>	<b>14 042 288,39 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>/</b>	<b>4 401 971,29 €</b>		<b>758 850,52 €</b>		<b>5 160 821,81 €</b>

**COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ACTIVITES FUNERAIRES**

Résultats reportés	/	/	9 163,09 €	/	9 163,09 €	/
Opérations de l'exercice	/	/	10 611,28 €	8 936,26 €	10 611,28 €	8 936,26 €
<b>TOTAUX</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>19 774,37 €</b>	<b>8 936,26 €</b>	<b>19 774,37 €</b>	<b>8 936,26 €</b>
Résultat de clôture	/	/	10 838,11 €		10 838,11 €	
Restes à réaliser	/	/				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>19 774,37 €</b>	<b>8 936,26 €</b>	<b>19 774,37 €</b>	<b>8 936,26 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>10 838,11 €</b>	<b>/</b>	<b>10 838,11 €</b>	

- 2) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17 avril 2024

ID : 014-211401815-20240402-DELIB20240405-DE

Berger Levivault

Exécutoire le 17 avril 2024

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) à l'unanimité, approuve le compte annexe des activités funéraires,
- 6) à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de la ville.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 5 avril 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN